

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2010

Présents : 14

Absent excusé : PLANCHAT Laurence - pouvoir à PUSSIER David

Secrétaire de séance : COQUAZ Danielle

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/1/2010 :

Pas d'observation

CONVENTION CONSEIL GENERAL/COMMUNE POUR AMENAGEMENT RD 52 E « RUE DELA MAIRIE » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de la zone 30 sur la R.D. 52^E sont soumis à avis du Conseil Général cette voie étant départementale, et à signature d'une convention avec le département.

Copie du projet d'aménagement a été transmis à la direction territoriale qui vient d'émettre un avis favorable, accompagné d'un rapport, dont Monsieur le Maire donne lecture.

Accord du conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

VENTE PARCELLE :

Monsieur le Maire relate les rencontres qu'il a eues avec une personne désirant acheter une parcelle communale d'une superficie d'environ 300 m² située en zone UB du POS. Avant de débattre sur le prix de vente, il précise que les honoraires du document d'arpentage seront inclus dans le prix. Le déplacement d'un poteau EDF étant nécessaire, la prise en charge des frais sera prise en charge soit par l'acheteur, soit par EDF.

Après discussion, il est fixé un prix de vente à 45 € le m².

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de proposer ce prix à l'acheteur.

DIAGNOSTIC SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire rappelle que les factures élevées d'électricité et les difficultés de maintien en température sont un souci constant de bon fonctionnement de la salle polyvalente.

Dans un but d'amélioration de la gestion du chauffage et de réduction de son coût il a chargé Pascal MONTIGNY de solliciter l'AGEDEN afin de faire établir un diagnostic thermique du bâtiment.

Plusieurs bureaux d'études ont été contactés et seul ALPHA JM a adressé une proposition. Le montant de son offre est de 3400 € HT plus une mission optionnelle (thermographie infra rouge) à 800 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer le contrat avec cette société et de demander des subventions au Conseil Régional, à l'ADEME et au Conseil Général et au SE 38, qui financent ces études.

Accord du conseil municipal.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SICTOM POUR MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA DECHETTERIE :

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par le SICTOM pour la construction d'un abri pour déchets toxiques à la déchetterie.

Cet abri ne pouvant être construit qu'à 5 m de la clôture, le syndicat sollicite un petit agrandissement du terrain d'assiette de la déchetterie.

Monsieur le Maire propose une mise à disposition 436 m² de la parcelle A n° 229 et dit qu'elle fera l'objet d'une convention avec le SICTOM.

Accord du conseil municipal.

AVENANTS TRAVAUX D'EXTENSION DES GARAGES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'impondérables techniques, les travaux d'extension des garages communaux ne peuvent être réalisés pour certains lots dans les conditions prévues aux marchés initiaux. Certaines prestations seront modifiées et l'établissement d'avenants est indispensable.

Le montant total des avenants (13 275.47 € HT) étant supérieur à 5% la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 16 février 2010 et a donné un avis favorable aux travaux projetés.

- Lot 1 – Terrassement - Entreprise MARQUE T.P. :

Montant initial du marché : 12735.12 € HT - Avenant n° 1 : 4244.00 € HT

Nouveau montant du marché : 16979.12 € HT.

- Lot 2 – Maçonnerie - Entreprise ARENA :

Montant initial du marché : 58562.10 € HT - Avenant n° 1 : 2892.00 €

Nouveau montant du marché : 61454.10 € HT

- Lot 3 – Construction Métallique - Entreprise IOVINI :

Montant initial du marché : 30903.60 € HT - Avenant n° 1 : 3713.00 € HT

Nouveau montant du marché : 34 616.60 € HT

- Lot 5 – Plomberie Sanitaire - Entreprise LUTTRIN :

Montant initial du marché : 4263.00 € HT - Avenant n° 1 : 943.00 € HT

Nouveau montant du marché : 5206.00 € HT

- Lot 6 – Plâtrerie Isolation Peinture - Entreprise BUGEY PEINTURE :

Montant initial du marché : 10569.79 € HT - Avenant n° 1 : 1168.25 € HT

Nouveau montant du marché : 11738.04 € HT

- Lot 8 – Electricité - Entreprise ACI RESEAUX :

Montant initial du marché : 9669.80 € HT - Avenant n° 1 : 315.22 € HT

Nouveau montant du marché : 9985.02 € HT.

Le conseil entérine l'avis de la CAO, et autorise le Maire à signer les avenants.

PERMANENCES DES ELUS POUR LES ELECTIONS REGIONALES DU 14 ET 21 MARS :

Monsieur le Maire rappelle que le scrutin se déroulera de 8h à 18h et soumet le tableau des permanences aux conseillers.

PROJETS TRAVAUX 2010 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres des commissions respectives qu'ils doivent affiner les appels à projets pour le B.P. 2010

AVANCEMENT DE GRADE :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les avancements de grade proposés par le centre de gestion.

Le conseil municipal donne un avis favorable à celles-ci.

REUNION AVEC O.N.F. :

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec des responsables de l'O.N.F. chargés de la gestion de la forêt communale. Son plan de gestion réalisé il y a quelques années doit être revu. A cet effet l'O.N.F. propose une rencontre d'explication et de présentation avec les élus en charge de la forêt ;

Il est convenu que cette réunion aura lieu le 23 mars à 16h.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Présentation de 3 dossiers. RAS

COORDINATION DES RETRAITES DU CANTON DE MORESTEL :

Cette association souhaite avoir un représentant désigné au sein de chaque conseil municipal, afin qu'il siège au sein de son conseil d'administration.

Anne COQUAZ se propose pour être le délégué de la commune.

S.I.V.U. PETITE ENFANCE :

Monsieur le Maire fait part de la rencontre des élus des 5 communes (Bouvesse, Charette, Montalieu, Parmilieu et Porcieu), et de la M.J.C. avec le représentant de la CAF pour la mise en place d'un contrat Enfance Jeunesse en complément de celui existant pour la Petite Enfance.

Chaque conseil municipal doit émettre un avis pour poursuivre la réflexion de ce dossier.

Avis favorable des élus.

LOCATION SALLE DE LA RUCHE :

Depuis quelques années, la salle de la Ruche est mise à disposition de l'association KINOUDANSE chaque semaine les lundis et les mercredis dans le cadre de cours de danse, moyennant une location.

L'association occupant la salle dans des créneaux différents, les élus charge Monsieur le Maire de prendre contact avec le responsable de l'association pour revoir les conditions de location.